

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

5/010 du 16/01/85
LECRET N° _____/MTERFPPS.DGTFP.DFP/2103/4/16
portant reclassement et nomination de Madame
MACKOUBILI née TULL Marie Charlotte, Institu-
trice-Adjointe de 5° échelon des cadres de la
catégorie C, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement).-

-----ooOoo-----

LE PREMIER MINISTRE,

---oOo---

(/ISAS :

DGE

(/u la Constitution du 8 juillet 1979;
(/u l'ordonnance n° 15/843 du 23/8/84 portant modification de certaines
dispositions de la constitution du 8/7/79. ;

(/u la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

(/u le décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun
des cadres de l'Enseignement;

(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements, notamment en son article 1er, § 2;

(/u le décret n° 67/304/MT.DGT du 30.9.1967 modifiant le ta-
bleau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire;

(/u le décret n° 74/270 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire
du Congo;

(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du
Premier Ministre;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomination des
Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement;

(/u l'arrêté n° 10377/MEN.DGAS.DPAA du 16.12.1983 portant pro-
motion des Instituteurs Adjoints des cadres de la catégorie C des
Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo
au titre de l'année 1980 (promotion à 3 ans);

(/u la lettre n° 330/MEN.DGAS.DPAA du 3.4.1982 du Directeur
du Personnel et des affaires Administratives transmettant le dossier
de l'intéressé;

(/u l'arrêté n° 5723/MJT.DGT.DGAPPE du 20.12.1972 autorisant
Madame MACKOUBILI née Marie Charlotte, Institutrice Adjointe
de 1° échelon à rejoindre son époux à Genève (SUISSE);

.../...

Maint

(/u le Rectificatif n°5203/MJT.DGT.DCGPCD du 28.9.1978 à l'arrêté n°5723/MJT.DGT. DG.APE du 20.12.1972 autorisant Madame MACKOUBILÉ née TULA Marie Charlotte, Institutrice Adjointe de 1^{er} échelon à rejoindre son époux à Genève (Suisse);

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n°64/165 et 67/304 des 22.5.64 et 30.9.67 susvisés, Madame MACKOUBILÉ née TULA Marie Charlotte, Institutrice adjointe de 5^{ème} échelon indice 560 des cadres de la catégorie C hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), titulaire de la Licence d'Histoire délivrée par l'Université Jean TULA à Lyon (France), est reclassée à la catégorie A hiérarchie I et nommée Professeur de Lycée de 1^{er} échelon indice 830 sans néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

BRASSAVILLE, le 16 Janvier 1985

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur.

Daniel A. C. I. B. I. -

Angé Elouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de la Refonte
de la Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances et du Budget,

Bernard COMBO MATSICHA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DG.APE/DEF 3
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- MEN/DP.M 3
- SGCM/BC 2
- DOSSIER 3
- Intéressée 1.-